

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2020

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
(article 2122-8 du CGCT)**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. CHAUVEAU Didier, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe et M. LAUNAY Gildas.

Secrétaire de séance : M. GIRARD Philippe.

Assesseurs : M GAUTIER Gaël et Mme RUILLE Isabelle.

Date de convocation : 19/05/2020

Date d'affichage : 19/05/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Election du Maire et des adjoints (article 2122-8 du CGCT);
- Indemnités des Adjoints,
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Délégation du Conseil municipal au Maire
- Elections des délégués SIVOS

Monique LHOPITAL, Maire sortant, fait appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
(2020-05-01)

Conformément à l'article article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre des Adjoints à élire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le nombre des Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe par 10 voix pour et 1 abstention le nombre d'Adjoints à deux.

INDEMNITES DES ADJOINTS
(2020-05-02)

Le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus comme suit :

1er adjoint : 7.44 % de l'indice brut 1027
2ème adjoint : 7.44 % de l'indice brut 1027

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(2020-05-03)

Selon les articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne délégation au Maire de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget pour un montant ne dépassant pas 2000 €.

ELECTION DES DELEGUES SIVOS
(2020-05-04)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'élire deux délégués à scrutin secret et à la majorité absolue au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS).

Madame LHOPITAL Monique se présente comme candidate.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame LHOPITAL Monique obtient 11 voix, elle est élue déléguée.

Madame HASCOET Caroline se présente comme candidate.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame HASCOET Caroline obtient 11 voix, elle est élue déléguée.

Affaires diverses

- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif voté le 11 février 2020 et les informe des travaux en cours et des projets ;
- Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se réunir le 2^{ème} mardi du mois. La prochaine réunion est donc fixée au 9 juin 2020 à 20h30 ;

La séance est levée à 20h29.